Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Ambassade de Suisse au Kosovo
Centre consulaire régional Balkans occidentaux

Albanie : Regroupement familial

Octobre 2026

Documents à soumettre personnellement pour le regroupement familial en Suisse

- ☐ 3 formulaires de demande de visa (Visa D) remplis et signés
- ☐ 3 photos passeport
- ☐ Passeport original + 3 copies du passeport (page avec les données personnelles)
- ☐ Original de l'attestation de domicile **« Vërtetim Vendbanimi »**, avec apostille et traduction + 1 copie
- ☐ Original de l'extrait actuel du casier judiciaire **« Vërtetim i gjendjes gjyqësore (Dëshmi penaliteti) »**, avec apostille et traduction + 1 copie

De la personne résidante en Suisse :

- ☐ 3 copies du passeport (page avec les données personnelles)
- ☐ 3 copies du permis de séjour suisse (si nationalité étrangère)

Des documents supplémentaires (datant de moins de 6 mois) sont requis dans les cas suivants :

A) Couples mariés

- ☐ Original de l'acte de mariage délivré par le bureau d'état civil du lieu de mariage **« Certifikatë martese (nga akti) »**, avec apostille et traduction + 1 copie

Si vous vous êtes mariés sans certificat de capacité matrimoniale suisse :

- ☐ Original de l'acte de naissance délivré par le bureau d'état civil du lieu de naissance **« Certifikatë lindje (nga akti) »**, avec apostille et traduction + 1 copie
- ☐ Si précédemment divorcé/e : copie certifiée conforme du jugement de divorce avec mention de son entrée en force **« Vendim shkurorëzimi me shënim rreth plotfuqishmërisë »**, avec apostille et traduction + 1 copie
- ☐ Si précédemment veuf/veuve : original de l'acte de décès **« Certifikatë vdekje (nga akti) »**, avec apostille et traduction + 1 copie
- ☐ En cas de changement de nom : original de la décision du changement de nom avec mention de son entrée en force **« Vendimi i ndërrimit ose përmirësimit të emrit/mbiemrit me shënim rreth plotfuqishmërisë »**, avec apostille et traduction + 1 copie

B) Regroupement d'enfants auprès d'un parent

- ☐ Original de l'acte de naissance délivré par le bureau d'état civil du lieu de naissance **« Certifikatë lindje (nga akti) »**, avec apostille et traduction + 1 copie
- ☐ Si né/e hors du mariage : confirmation de la reconnaissance de l'enfant **« Vendim i gjykatës për pranimin e atësisë »** ou **«Procesverbali për njohjen e atësisë»**, avec apostille et traduction + 1 copie

Si les parents vivent séparément :

- ☐ Si l'un des parents réside en Albanie, il doit se présenter **personnellement** au guichet avec l'enfant et donner son accord écrit.
- ☐ Si l'un des parents réside dans un pays tiers : copie du permis de séjour et déclaration de consentement certifiée par un bureau de notaire du lieu de résidence, avec apostille et traduction + 1 copie

Centre consulaire régional Balkans occidentaux
Besa Imami 6
10000 Pristina
westbalkan@eda.admin.ch

C) **Les parents qui veulent rejoindre leurs enfants** doivent déposer une ***demande de permis de séjour sans activité professionnelle*** et fournir pour cela les documents suivants :

- Tous les documents selon la liste ci-dessus « Documents à soumettre personnellement … »
- Original de l'acte de naissance de l'enfant délivré par le bureau d'état civil du lieu de naissance **« Certifikatë lindje (nga akti) »**, avec apostille et traduction + 1 copie
- Si veuf/veuve : original de l'acte de décès **«Certifikatë vdekje (nga akti)»**, avec apostille et traduction + 1 copie
- Attestation de prise en charge financière par les membres de la famille ou attestant qu'ils vivront avec eux sous le même toit.

Documents d'état civil et apostille

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne seront pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Les documents doivent être traduits dans une langue nationale suisse ou en anglais.

Les apostilles peuvent être obtenues auprès d'une poste albanaise (Posta Shqiptare), auprès de TNT ou auprès de l'Albanian Courier (AC). Les documents à apostiller y sont déposés et récupérés.

Divers certificats peuvent être téléchargés et imprimés sur https://e-albania.al/

Emoluments

Liste des émoluments

Prise de rendez-vous

Le rendez-vous ne sera fixé que lorsque nous aurons reçu une confirmation écrite que vous avez tous les documents nécessaires selon cette fiche d'information.

Pour prendre rendez-vous, contactez-nous par e-mail à : westbalkan@eda.admin.ch

Pour plus d'informations, consultez notre site internet

Indications

L'Ambassade de Suisse se réserve le droit d'exiger des documents et/ou des informations supplémentaires.

La demande sera transmise au service cantonal des migrations compétent pour décision. Le délai de traitement est en moyenne de 8 à 12 semaines. Pour obtenir des informations sur l'état d'avancement du dossier, veuillez contacter directement l'autorité cantonale des migrations compétent.

Dès que vous recevez l'**autorisation** du service cantonal des migrations, contactez-nous par e-mail à : westbalkan@eda.admin.ch et téléchargez une copie de l'autorisation et du passeport du demandeur afin de prendre rendez-vous pour la délivrance du **visa d'entrée (D)**.